

Nouvelles fonctions et modifications

N°	Fonction	Description	Avantages
1	Désactiver / activer un compte bancaire	Les comptes bancaires peuvent être désactivés et activés. Pour la désactivation, l'utilisateur peut saisir une «date valable jusqu'à» dans les détails du compte bancaire.	Les comptes bancaires inactifs seront masqués dans la sélection relative à l'établissement de factures. Si la date «valable jusqu'à» est supprimée, le compte bancaire est de nouveau actif et peut être utilisé pour l'établissement de factures.
2	Un compte bancaire pour la concordance des entrées de paiement	Un choix entre plusieurs comptes bancaires peut être effectué pour la concordance d'une facture lors de la première entrée de paiement ou le premier montant. Pour les entrées de paiement suivantes, seul le compte bancaire choisi pour la première entrée de paiement demeure disponible. <u>Remarque:</u> cette règle ne s'applique qu'aux utilisateurs qui travaillent avec plusieurs comptes bancaires dans le système.	La concordance complète d'une facture est effectuée sur un seul compte bancaire. De ce fait, aucun problème ne survient ni lors de la concordance des entrées de paiement individuelles ni au moment où un numéro de référence BVR univoque est généré.
3	Facture en masse sans numéro de facture	Le champ «N° de facture» a été supprimé lors de l'établissement d'une facture en masse.	Jusqu'à présent, un numéro de facture pouvait être saisi au choix lors de l'établissement d'une facture en masse. Cette solution était source de problèmes lors de la concordance des entrées de paiement. Pour toute facture en masse, la saisie d'un numéro de facture n'est pas nécessaire car plusieurs numéros de facture sont de toute façon générés.
4	Notes internes à la place des remarques	Si un nouveau client est saisi, le champ de saisie «Remarques» est désormais intitulé «Notes internes».	Il est ainsi évident que ce champ de saisie n'est destiné qu'aux notes internes et non pas aux remarques pour la clientèle qui reçoit ces factures. Les remarques aux clients peuvent être saisies lors de l'établissement des factures dans le champ de saisie prévu à cet effet.